

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

À une première séance d'ajournement de la séance ordinaire du onzième jour d'août deux mille vingt-deux du conseil municipal de la municipalité de Saint-Paulin, comté de Maskinongé, P.Q., tenue en présentiel, au Centre multiservice Réal-U.-Guimond, 3051, rue Bergeron, Saint-Paulin, conformément à la résolution numéro 305-12-2000, ce mercredi dix-septième jour d'août deux mille vingt-deux à 20 h 00 et à laquelle sont présents, Monsieur le maire Claude Frappier et les conseillers :

- Madame Claire Boucher
- Madame Christiane Leblond
- Monsieur Nicholas Lalonde
- Madame Annie Bellemare
- Monsieur Mario Lessard

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Le greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Jacques Frappier a quitté la salle des délibérations, avant la séance ayant ressenti un malaise.

Neuf (9) personnes composent le public.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ouverture de la séance par monsieur le maire à 20 h 00.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution no 240-08-2022

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

L'ordre du jour est :

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Demande de madame Éliane Lessard
- 1.4 Le Comité industriel de Saint-Paulin inc.
 - Quittance
- 1.5 Permanence temporaire - employés aux travaux publics
- 1.6 Autres « Administration générale »

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Achat d'une borne fontaine
- 2.2 Autres « Sécurité publique »
 - Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé
 - Documents pour la séance du 16 août 2022

3. TRANSPORT

- 3.1 Voirie :
 - a. Projet – Réfection chemin du Bout-du-Monde
 - b. Travaux rue Guimond
- 3.2 Garage municipal
 - Programme PRABAM

- 3.3 Réfection du chemin du Grand-Rang
 - Ajustement carburant
- 3.4 Camion voirie
- 3.5 Déneigement intersection 4 coins
- 3.6 Autres « Transport »

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Autres « Hygiène du milieu »

5. SANTÉ ET BIEN ÊTRE DES CITOYENS

- 5.1 Dossier église
- 5.2 Service de garde Gribouillis
- 5.3 Autres « Santé et bien-être des citoyens »

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

- 6.1 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
 - Demande d'une aide financière pour l'embauche d'un technicien adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme
- 6.2 Planification d'une rencontre avec la Société d'aide au développement des collectivités (SADC)
- 6.3 Comité consultatif d'urbanisme
 - Nomination de madame Christiane Leblond comme représentante à titre d'élue
- 6.4 Autres « Aménagement, urbanisme et zonage »

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
 - Demande d'une aide financière pour l'embauche d'une personne responsable des loisirs
- 7.2 Projet du parc du Petit Galet
 - Sentier intergénérationnel – Projet PRIMADA
- 7.3 Autres « Loisirs et culture »

8. PAROLE AU PUBLIC

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DEMANDES DE MADAME ÉLIANE LESSARD **REMBOURSEMENT D'UNE FACTURE DE VÉTÉRINAIRE** **ET DÉDOMMAGEMENT POUR LES TROUBLES OCCASIONNÉS**

Résolution no 241-08-2022

Considérant que lors de la séance ordinaire du 4 mai 2022, madame Éliane Lessard, à laquelle elle était présente, a expliqué la situation à l'effet qu'un chat dans un état lamentable aurait été déposé, dans le secteur de sa propriété située sur la Grande Ligne, à partir d'un camion municipal;

Considérant que vu l'état du chat, elle l'a fait euthanasier et elle réclame, à la municipalité, le remboursement de la facture du vétérinaire au montant de 178.21\$, ainsi que 300.00\$, en dédommagement pour les troubles occasionnés;

Après discussion, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Christiane Leblond et il est résolu d'informer madame Éliane Lessard, que les membres du conseil municipal, reconnaissent le malheureux incident cependant, ils ne peuvent effectuer le remboursement de la facture du vétérinaire, ni les frais de dédommagement pour les troubles occasionnés, étant donné que le tout a été effectué de son initiative personnelle.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**QUITTANCE CONCERNANT LE CAUTIONNEMENT DONNÉ
À LE COMITÉ INDUSTRIEL DE SAINT-PAULIN INC.
AUX TERMES DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LORS DE
LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 23 AVRIL 2001**

Résolution no 242-08-2022

Considérant que la Municipalité de Saint-Paulin, a cautionné Le Comité industriel de St-Paulin inc, envers la Caisse Desjardins de Saint-Paulin pour la somme de deux cent cinquante mille dollars (250 000.00\$) aux termes d'un cautionnement spécifique en date du 1^{er} novembre 2001, dont l'acte de cautionnement hypothécaire immobilier a été signé devant Me Pierre Brodeur, le 13 décembre 2001, et publié le 17 décembre 2001, sous le numéro 159 008;

Considérant que le prêt a complètement été remboursé, à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie, par Le Comité industriel de Saint-Paulin inc.;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Nicholas Lalonde, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu :

Que la Municipalité de Saint-Paulin, donne quittance, à Le Comité industriel de Saint-Paulin inc, pour le cautionnement spécifique, qu'elle lui a accordé en date du 1^{er} novembre 2001 et dont l'acte de cautionnement hypothécaire immobilier a été signé devant Me Pierre Brodeur, le 13 décembre 2001, et publié le 17 décembre 2001, sous le numéro 159 008;

Que le maire, monsieur Claude Frappier et le directeur général et greffier-trésorier, monsieur Ghislain Lemay, soient autorisés à signer tout document, à cet effet, pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PERMANENCE CONDITIONNELLE
DE MONSIEUR MICHEL BERNATCHEZ
COMME INSPECTEUR MUNICIPAL ADJOINT**

Résolution no 243-08-2022

Considérant que, lors de sa séance ordinaire du 6 avril 2022, le conseil municipal, a embauché, monsieur Michel Bernatchez, comme inspecteur municipal adjoint; en vue d'occuper le poste d'inspecteur municipal, après le départ à la retraite de l'inspecteur actuel, si après sa période probatoire, il répond aux exigences du poste,

et qu'il s'engage à suivre, les formations requises, pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées, dès que lesdites formations seront disponibles (référence résolution 92-04-2022);

Considérant qu'à ce jour, monsieur Bernatchez, répond aux exigences du poste d'inspecteur municipal adjoint, cependant il n'a pas été en mesure de suivre les formations requises pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées, étant donné, qu'il n'y a eu de disponibles;

Considérant que l'inspecteur actuel est encore en poste;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu de mettre fin à la période probatoire de monsieur Michel Bernatchez, au poste d'inspecteur municipal adjoint de la municipalité de Saint-Paulin, sous condition, que ce dernier suivre les formations nécessaires pour la gestion de l'eau potable et des eaux usées.

Que monsieur Bernatchez, puisse adhérer au régime d'assurance collective de la municipalité ainsi qu'au régime de retraite de la municipalité, aux conditions d'admissibilité des régimes.

Note : Madame la conseillère Christiane Leblond, s'est retirée de toute discussion ou de toute décision entourant l'adoption de la résolution 243-08-2022, car, monsieur Michel Bernatchez, est son conjoint.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution, à l'exception de madame Leblond, qui n'a pas voté, étant donné qu'elle était en conflit d'intérêt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**FIN DE LA PÉRIODE PROBATOIRE
DE MONSIEUR MICHEL LEMAY
COMME JOURNALIER AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Résolution no 244-09-2022

Considérant que lors de la séance ordinaire du 6 avril 2022, le conseil municipal, a embauché, monsieur Michel Lemay, au poste de journalier au service des travaux publics (référence résolution no 94-04-2022);

Considérant que monsieur Lemay, répond aux exigences du poste;

Pour ces motifs, il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde, et il est résolu de mettre fin à la période probatoire de monsieur Michel Lemay au poste de journalier au Service des travaux publics.

Monsieur Lemay pourra adhérer au régime d'assurance collective de la municipalité ainsi qu'au régime de retraite de la municipalité, s'il y a lieu, le tout selon les conditions d'admissibilité de chacun des régimes.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES «ADMINISTRATION GÉNÉRALE»

Aucune autre information n'a été donnée.

ACHAT D'UNE BORNE POUR LE DRAINAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Résolution no 245-08-2022

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par madame Christiane Leblond et il est résolu d'autoriser l'achat d'une borne pour le drainage du réseau d'aqueduc, chez Wolseley Canada inc. Succursale aqueduc Trois-Rivières, 2325, rue Girard, Trois-Rivières, Québec. G8Z 2M3, selon la soumission fournie par Mathieu Tessier, datée du 15 août 2022, numéro 3568199, au coût de 2 160.95\$, taxes applicables en sus.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES «SÉCURITÉ PUBLIQUE»

Concernant ce secteur, les documents provenant de la Régie des services de sécurité regroupés de la MRC de Maskinongé ont été transmis aux membres du conseil municipal :

- Courriel de madame Isabelle Plante, transmettant les documents pour l'assemblée ordinaire du 16 août 2022
- Ordre du jour de l'assemblée du 16 août 2022
- Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le 14 juin 2022.
- Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration tenue le 6 juillet 2022.
- Liste des paiements effectués en juillet 2022 et des dépenses au 12 août 2022.
- Rapport mensuel du Directeur RSSIR MRC, pour le mois de juin 2022 et pour le mois de juillet 2022.

PROJET DE RÉFECTION DU CHEMIN DU BOUT-DU-MONDE DEMANDE DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

Résolution no 246-08-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu :

- Que GéniCité inc, procède à la finition des plans et devis concernant la réfection du chemin du Bout-du-Monde, afin de procéder à une demande de soumissions publiques, le plus tôt possible;
- Le devis de soumission devra prévoir que les travaux pourront débuter dès cet automne, mais que l'entrepreneur aura jusqu'à la fin juin 2023, pour les terminer.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VOIRIE MUNICIPALE
TRAVAUX SUR UNE PARTIE DE LA RUE GUIMOND

Résolution no 247-08-2022

Considérant qu'une demande d'aide financière, a été transmise au ministère des Transports, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale / Volet projets particuliers d'amélioration, pour l'amélioration de la rue Guimond, dont les travaux consistent à l'amélioration de la chaussée par la réfection des égouts pluviaux (Référence résolution 135-05-2022, adoptée le 4 mai 2022);

Considérant que monsieur François Bonnardel, ministre des Transports, par une lettre en date du 4 juillet 2022, nous a informé qu'il accorde à notre municipalité, une aide financière maximale de 50 000.00\$, échelonnée, sur trois années budgétaires pour les travaux d'amélioration sur la rue Guimond (Référence dossier n° 00031699-1 – 51060 (4) – 20220511-019);

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la réalisation des travaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu d'autoriser la réalisation des travaux d'amélioration, d'une section de la rue Guimond, comprise entre la rue Bergeron et la rue Lucille-Bastien, dont les travaux consistent à l'amélioration de la chaussée par et la réfection des égouts pluviaux dont le coût des travaux a été évalué à environ 120 000\$;

Que les travaux soient effectués, sous forme de régie, sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Bergeron et/ou de l'inspecteur municipal adjoint, monsieur Michel Bernatchez;

L'inspecteur municipal et/ou l'inspecteur municipal adjoint, en concertation, sont autorisés, de façon non limitative : à louer la machinerie nécessaire, acheter le matériel et les matériaux requis, à avoir recours aux professionnels appropriés, etc.;

Que les contrats soient effectués conformément aux Règlement sur la gestion contractuelle de la municipalité.

Que le coût pour la réalisation des travaux soient financés, comme suit :

- Le premier 50 000\$, par l'aide financière accordée par le ministre des Transports dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale Volet Projets particuliers d'amélioration ;
- La balance des coûts, par un financement permanent, sur une période, n'excédant pas dix (10) ans, autorisé par le règlement 280 : Règlement décrétant des travaux de réfection du réseau routier et de l'emprunt nécessaire.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFECTATION DE L'AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DU

**PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS
MUNICIPAUX (PRABAM)
CONSTRUCTION D'UN APPENTIS FERMÉ AU GARAGE MUNICIPAL**

Résolution no 248-08-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Claire Boucher et il est résolu que l'aide financière accordée à notre municipalité dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), d'un montant maximal de 107 789\$, soit utilisée à la construction d'un appentis au garage municipal, 1820 rue Damphousse, à l'arrière, fermé des quatre (4) côtés.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉFECTION DU CHEMIN DU GRAND-RANG
AJUSTEMENT DU CARBURANT**

Sujet remis à une prochaine séance.

ACHAT D'UN CAMION DE VOIRIE

Résolution no 249-08-2022

Considérant que l'état d'un des camions de voirie est dans un état inquiétant et que plusieurs démarches ont été entreprises pour le remplacer;

Considérant qu'il n'y a pas de camion répondant aux besoins de la municipalité et/ou les délais seront longs pour les obtenir;

Considérant qu'un camion répondant aux besoins a été trouvé chez Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée., 101, boul. Cartier, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2N3 et qu'il est disponible, maintenant;

Considérant qu'il est possible de l'acquérir, dans le respect du Règlement de gestion contractuelle de la municipalité,

Pour ces motifs, il est proposé, par madame Claire Boucher, appuyé par monsieur Mario Lessard et il est résolu d'acheter de Bérubé Chevrolet Cadillac Buick GMC Ltée., le véhicule suivant :

CHEVROLET 2022 CK20943
K2500 HD SILVERADO CREW CAB CUSTOM L/BOX (1CX)

Prix		63 308.00\$
Équipements additionnels :		
- Backrack	600.00\$	
- Fonds de boîte	600.00\$	
- Garde boues	300.00\$	
- Marche pied	<u>850.00\$</u>	2 350.00\$
Autres		
- Autres frais	399.00\$	
- Taxes sur pneus	<u>15.00\$</u>	<u>414.00\$</u>
Sous-total		66 072.00\$
TPS		3 303.60\$

TVQ	<u>6 590.69\$</u>
Total partiel	75 966.29\$
Crédits TX inc	(750.00\$)
Grand-total	<u>75 216.29\$</u>

Note : Les crédits nécessaires pour le paiement du camion proviennent d'une réaffectations et réévaluation des différents postes budgétaires, dont les membres du conseil municipal ont reçu une copie des prévisions budgétaires lequel est daté du 17 août 2022.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**DÉNEIGEMENT DU STATIONNEMENT MUNICIPAL
À L'INTERSECTION DES RUES LAFLÈCHE ET LOTTINVILLE
SAISON 2022-2023**

Résolution no 250-08-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu que le déneigement du stationnement municipal situé à l'intersection des rues Laflèche, côté ouest et Lottinville, côté nord, pour la saison 2021-2022, soit effectué par *Les Entreprises Brodeur et Lessard, ltée*, au même prix et aux mêmes conditions que les saisons précédentes, soit 550\$ pour la saison, taxes applicables en sus.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES «TRANSPORT»

Aucune information additionnelle n'a été donnée concernant ce secteur.

AUTRES «HYGIÈNE DU MILIEU»

Aucune décision, n'a été prise concernant ce secteur et aucune information n'a été donnée.

**INSTALLATION D'UN PANNEAU ÉLECTRIQUE
À L'ENTRÉE DE L'ÉGLISE MUNICIPALE**

Résolution no 251-08-2022

Il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Claire Boucher et il est résolu d'octroyer à Multitech électrique inc., 2494, rue Plourde, Saint-Paulin, QC, J0K 3G0, le contrat pour l'installation, d'un panneau électrique, 200 amp, 60 circuits à l'avant de l'entrée de l'église municipale, pour la somme de 11 319.78\$.

taxes applicables en sus, répartie comme suit : pour les travaux d'installation 2 400.00\$ et la fourniture des matériaux 8 919.78\$, conformément au devis 84, en date du 1^{er} août 2022.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CENTRE DE LA PETITE ENFANCE
LES SERVICES DE GARDE GRIBOUILLIS INC.
AIRES DE JEUX POUR LES ENFANTS
À L'ÉDIFICE MUNICIPAL J.A.E. LAFLÈCHE

Résolution no 252-08-2022

Considérant que madame Claire Beaubien, directrice générale au Centre de la Petite enfance, Les services de garde Gribouillis inc, a rencontré des représentants de la municipalité sur la possibilité, de faire une aire de jeux pour les enfants de la pouponnière, en avant de l'Édifice municipal J.A.E. Laflèche et d'agrandir l'aire de jeux située à l'arrière de la bâtisse;

Considérant qu'à première vue, les demandes faites par madame Beaubien, pourraient être réalisables;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Mario Lessard, appuyé par madame Annie Bellemare et il est résolu, d'informer le Centre de la Petite enfance, Les services de garde Gribouillis inc., que le conseil municipal de Saint-Paulin, n'a aucune objection à ce qu'une aire de jeux pour les enfants de la pouponnière soit aménagée en avant de la bâtisse et à l'agrandissement de l'aire de jeux située à l'arrière, cependant le conseil municipal devra avant de donner son approbation finale, avoir des plans détaillant plus précisément le projet des deux (2) aires de jeux.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES «SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS

Aucune autre information n'a été donnée concernant ce secteur.

SUJET REPORTÉ

Le sujet ci-dessous a été reporté à une séance ultérieure :

6.1 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale

- Demande d'une aide financière pour l'embauche d'un technicien adjoint à l'aménagement et à l'urbanisme

PLANIFICATION D'UNE RENCONTRE AVEC

LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS (SADC) DE LA MRC DE MASKINONGÉ

À la demande de la Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé, de rencontrer les membres du conseil municipal, une rencontre sera planifiée.

RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT VINGT-SEPT (227) : RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN REPLACEMENT DU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL ARTICLE 2.2

Résolution no 253-08-2022

Considérant que l'article 2.2, du règlement numéro deux cent vingt-sept (227) intitulé : *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Saint-Paulin*, que le comité est composé d'un membre du conseil municipal nommé par le conseil municipal;

Considérant qu'à la suite de la démission de monsieur Michel Bernatchez, comme conseiller, par l'adoption de sa résolution numéro 84-04-2022, a nommé monsieur le conseiller Nicholas Lalonde, pour le remplacer;

Maintenant que le poste de conseiller, au siège numéro 3, est maintenant comblé, que la conseillère élue, madame Christiane Leblond, sera répondante pour le secteur : Aménagement, Urbanisme et Zonage, il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par madame Claire Boucher, et il est résolu :

De nommer, madame la conseillère Christiane Leblond, à titre de membre du conseil, comme membre du Comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin, au siège #4, en remplacement de monsieur Nicholas Lalonde.

Son mandat prendra fin le 30 septembre 2023.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES «AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE»

Concernant ce secteur, les membres du conseil municipal en collaboration avec le technicien à l'aménagement et l'urbanisme, travaillent présentement à apporter certaines modifications à la réglementation d'urbanisme.

SUJET REPORTÉ

Le sujet ci-dessous a été reporté à une séance ultérieure :

- 7.1 Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale
- Demande d'une aide financière pour l'embauche d'une personne responsable des loisirs

**PARC DU PETIT GALET
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER ET D'UNE AIRE DE REPOS
PROGRAMME PRIMADA DOSSIER 2021504
OCTROI DU CONTRAT POTEAU COURBÉ BERLINER**

Résolution no 254-08-2022

Considérant que pour le projet d'aménagement d'un sentier et d'une aire de repos à l'intérieur du parc du Petit galet, Tessier Récréo-Parc a fourni une soumission pour la fourniture d'un poteau courbé Berliner;

Il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu d'octroyer à Tessier Récréo-Parc, 825, rue Théophile-St-Laurent, C.P. 57, Nicolet (Québec) J3T 1A1, le contrat pour la fourniture d'un poteau courbé. Berliner, avec 2 feuilles large, 2 feuilles medium et 1 feuille small, le tout tel qu'indiqué dans la confirmation de prix #38498.1, datée du 1er juin 2022, par le représentant Luc Gadoury, transmise à l'architecte au dossier *Grenon, Hogue Architectes paysagistes*.

Son prix selon la confirmation est de 12 373.00\$, taxes applicables en sus, comprenant la livraison du matériel, mais non déchargé.

Les frais pour l'installation, sont en sus et ils seraient de 2 682.00\$, taxes applicables en sus.

Ce contrat est accordé selon le Règlement sur la gestion contractuelle.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PARC DU PETIT GALET
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER ET D'UNE AIRE DE REPOS
PROGRAMME PRIMADA DOSSIER 2021504
OCTROI DU CONTRAT POUR ACHAT DE MOBILIERS URBAINS**

Résolution no 255-08-2022

Considérant que pour le projet d'aménagement d'un sentier et d'une aire de repos à l'intérieur du parc du Petit galet, Tessier Récréo-Parc a fourni une soumission pour la fourniture de mobiliers urbains;

Il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu d'octroyer à Tessier Récréo-Parc, 825, rue Théophile-St-Laurent, C.P. 57, Nicolet (Québec) J3T 1A1, le contrat pour la fourniture de mobiliers urbains, le tout tel qu'indiqué dans la confirmation de prix #38532, datée du 28 avril 2022, par le représentant Luc Gadoury, transmise à l'architecte au dossier *Grenon, Hogue Architectes paysagistes*.

Son prix selon la confirmation est de 13 493.51\$, taxes applicables en sus, comprenant la fourniture, l'installation et la livraison et réparti comme suit :

- 1 banc berçant	5 382.05\$
- 1 panier à rebuts et couvercle	1 474.51\$
- 1 panier à rebuts et couvercle	1 524.51\$
- 1 table à pique-nique hexagonale	5 112.44\$

Les taxes sont en sus.

Ce contrat est accordé selon le Règlement sur la gestion contractuelle.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**PARC DU PETIT GALET
PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER ET D'UNE AIRE DE REPOS
PROGRAMME PRIMADA DOSSIER 2021504
OCTROI DU CONTRAT POUR PHOTOMÉTRIE
DOSSIER LS-0103950**

Résolution no 256-08-2022

Considérant que pour le projet d'aménagement d'un sentier et d'une aire de repos à l'intérieur du parc du Petit galet, monsieur Serge Vaillancourt pour SELMIX, agent manufacturier, a fourni une soumission pour la fourniture de la photométrie dossier LS-0103950;

Il est proposé par madame Annie Bellemare, appuyé par monsieur Nicholas Lalonde et il est résolu d'accepter la soumission de monsieur Serge Vaillancourt, pour SELMIX, agent manufacturier, selon le courriel fourni à Marc-André Lessard, le 11 avril 2022 à 18:28 pour la photométrie pour le dossier LS-0103950 comprenant :

- 12 lampadaires complets au prix unitaire net	
Transport inclus 1942.00\$	23 304.00\$
- 7 bollards complets unitaire net 1434.00\$	<u>10 038.00\$</u>
Total soumission avant taxes	33 342.00\$

Ce contrat est accordé selon le Règlement de la gestion contractuelle.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AUTRES «LOISIRS ET CULTURE»

Madame Annie Bellemare, conseillère répondante de ce secteur a donné diverses informations, concernant l'activité du 27 août 2022, et a rappelé que la prochaine assemblée de l'O.T.J. Saint-Paulin inc., aura lieu le 20 septembre 2022 à 19 h. au Centre multiservice Réal-U.-Guimond.

PAROLE AU PUBLIC

Prenant l'allure d'une discussion ouverte, des citoyens Line Brodeur, Joanie Brodeur, Marie-Christine Lefebvre, Éric Derôme et Dominique Bouchard, avec les membres du conseil municipal et le directeur général, plusieurs échanges, ont été faits, concernant la location de courte durée, des résidences principales et des résidences secondaires dans le périmètre urbain du secteur Hunterstown, d'une plainte faite concernant les désagréments causés par la location, de courte durée d'une résidence secondaire du chemin des Pins et des intentions du conseil municipal sur la location de courtes durées et de son application par la suite.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution no 257 -08-2022

Il est proposé par madame Claire Boucher, appuyé par madame Christiane Leblond et il est résolu que la séance soit levée.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet cette proposition au vote des membres du conseil municipal. Tous les conseillers présents se prononcent en faveur de l'adoption de cette résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Signé : _____ maire

Signé : _____ greffier-trésorier

Je, Claude Frappier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé : _____ maire